



## Procès Verbal

**Conseil municipal du vendredi 8 décembre 2017 à 19h30**

Étaient présents : Claude CAUDAL, Pierrick CARDINAL, Liliane SAGER, Jean-François DUPIN, Brigitte BREDELOUX, Sébastien POSTLETHWAITE, Maryse ODION, Gilles CABALLERO, Freddy BALOSSINI, Yannick LEMINOUX, Dominique SIMON, Jean-Luc LE BRIGAND, Nicolas PACAUD

Étaient absents : Emilie EVERAERT-CHARPENTIER (pouvoir à Gilles CABALLERO), Frédérique FEVE (pouvoir à Nicolas PACAUD)

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Sébastien POSTLETHWAITE

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 octobre 2017 :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 27 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Affaires générales

#### 1. Changement du rythme scolaire à l'école de Préfailles

Présents : 13	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Sébastien POSTLETHWAITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite au décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le directeur académique peut autoriser, à titre dérogatoire, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

Suite à la parution de ce décret, une concertation s'est mise en place avec les enseignants et un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves.

Les résultats sont les suivants :

- 22 familles sont pour la semaine de 4 jours

- 10 familles pour la semaine de 4,5 jours

Soit 32 réponses sur 41 familles à l'école ce qui fait une participation de 78 %.

Suite à ce sondage, le conseil d'école réuni le 21 novembre 2017 a émis un avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019.

*Le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 a émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code de l'Education,*

*Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,*

*Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école des Petits Moussets en date du 21 novembre 2017 pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*- DÉCIDE de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019, avec un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018,*

*- PROPOSE la répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30.*

**2. Accueil ados mutualisé avec les communes de St Michel-Chef-Chef et La Plaine-sur-Mer**

Présents : 13		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Brigitte BREDELOUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 juin 2017, le conseil municipal avait validé la mise en commun entre les communes de la Plaine sur Mer, Préfaillies et St Michel Chef Chef d'un accueil « ANIMADOS » destiné aux adolescents de 11 à 15 ans, avec notamment un test sur la période de septembre à décembre 2017.

Un premier bilan a été réalisé entre les référents de chaque commune. La fréquentation est faible et aucun enfant préfaillais ne s'est inscrit pour l'instant à ce service.

Il est proposé de renouveler l'expérience en 2018, afin de voir si les adolescents expriment un véritable besoin. Une nouvelle convention est proposée sur les mêmes bases que la précédente.

Les tarifs proposés pour les usagers sont inchangés :

Tarifs 2018 STRUCTURE ANIMADOS	
Tranches de QF	Tarif journalier
0 à 399 €	3,80 €
400 à 799 €	4,28 €
800 à 1199 €	4,82 €
1200 à 1599 €	5,36 €
1600 € et plus	5,90 €

Participation familles pour les activités payantes	
Karting	10,00 €
Mini-Golf	2,50 €
Char à voile	8,00 €
Catamaran	10,00 €
Bowling	8,50 €
Accrobranche	12,00 €
Les Naudières	11,50 €
Body-Board - Kayak	10,00 €
Cinema	3,00 €
Equitation	10,00 €
Soirée restaurant	10,50 €
Océanile	15,00 €
Soirée Pizza	7,00 €
Laser Game	14,00 €
Sortie à Nantes	14,00 €

Les participations de chaque commune seront évaluées trimestriellement, en fonction de la fréquentation des usagers par commune.

Ce projet de mutualisation suppose l'adhésion à une entente intercommunale approuvée par le conseil municipal et la désignation de trois représentants.

*Le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 a émis un avis favorable à l'unanimité.*

#### Délibération adoptée

*Vu la loi du 8 avril 1884, relative à la création des ententes entre communes,  
Vu les articles L5221-1 et L5221-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017,  
Considérant le projet d'entente entre les communes de la Plaine sur Mer, Préfailles et St Michel Chef Chef pour étudier la mise en commun de l'accueil des adolescents,*

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de constituer une entente pour la mise en commun entre les communes de la Plaine sur Mer, Préfailles et Saint-Michel Chef Chef d'un accueil « ANIMADOS » destiné aux adolescents de 11 à 15 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2018,
- d'approuver les tarifs de ce service « ANIMADOS » et le financement prévisionnel du service, imputable au budget principal, comme suit :

Tarifs 2018 STRUCTURE ANIMADOS	
Tranches de QF	Tarif journalier
0 à 399 €	3,80 €
400 à 799 €	4,28 €
800 à 1199 €	4,82 €
1200 à 1599 €	5,36 €
1600 € et plus	5,90 €

Participation familles pour les activités payantes	
Karting	10,00 €
Mini-Golf	2,50 €
Char à voile	8,00 €
Catamaran	10,00 €
Bowling	8,50 €
Accrobranche	12,00 €
Les Naudières	11,50 €
Body-Board - Kayak	10,00 €
Cinema	3,00 €
Equitation	10,00 €
Soirée restaurant	10,50 €
Océanile	15,00 €
Soirée Pizza	7,00 €
Laser Game	14,00 €

- de nommer Mme Brigitte BREDELOUX, M. Sébastien POSTLETHWAITE et Mme Frédérique FEVE, membres de la conférence avec les élus représentant les conseils municipaux des deux autres communes de l'entente,

Toute décision juridique se traduira par une convention entre les trois communes qui nécessitera l'accord unanime des trois conseils municipaux.

### **3. Avis sur le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier**

Présents : 13		Votants : 15	
POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : 1 (S. Postlethwaite)	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Ce projet consiste en l'implantation de 62 éoliennes de 8 mégawatts chacune, pour une puissance totale de 496 mégawatts. Le parc se situera à 11,7 km de l'île d'Yeu, à 16,5 km de l'île de Noirmoutier et à 20 km de Notre-Dame-de-Monts.

Il ajoute que la construction puis l'exploitation de ce parc, ainsi que son raccordement électrique jusqu'au continent et la construction de 2 bases de maintenance nécessitent l'obtention de plusieurs autorisations.

M. le Préfet de la Vendée a engagé une consultation administrative afin de recueillir l'avis des collectivités et des organismes potentiellement impactés par ce projet. L'étude d'impact montrant que le parc éolien devrait être visible à partir du littoral de la commune de Préfailles, l'avis du conseil municipal est sollicité.

A l'issue d'une phase d'examen administratif, le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique qui permettra d'informer le public et de le mettre en situation de présenter des observations sur ce dossier.

***Le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 a émis un avis favorable à l'unanimité.***

#### Délibération adoptée

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu l'avis favorable du bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017,***

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- EMET un avis favorable sur le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.***

**4. Durées d'amortissement - Budget principal**

Présents : 13		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable « M14 », qui fixe les règles en matière de budgets communaux, il convient de modifier la liste des biens amortis (et leur durée) sur le budget principal de la commune. Cela permettra d'amortir les dépenses d'investissement réalisées en 2016 et qui concernent la subvention versée au budget annexe du port pour les travaux d'aménagement du Centre nautique.

Il est donc proposé au Conseil municipal de mettre à jour les durées d'amortissement des biens immobilisés du budget principal comme suit :

Biens à amortir	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Frais d'études	1 à 3 ans
Frais liés au PLU	3 ans
Extension des réseaux téléphoniques	20 ans
Extension des réseaux électriques	20 ans
Subvention Centre nautique	30 ans

*La commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable « M14 » applicable aux communes,  
Vu les avis favorables de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017,*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- APPROUVE la mise à jour des durées d'amortissement des biens immobilisés au budget principal de la commune, telle que présentée.*

**5. Décision modificative n°3 – Budget principal**

Présents : 13		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Monsieur le Maire expose que des ajustements de crédits sont nécessaires au niveau du budget général pour les raisons suivantes :

*En recettes d'investissement :*

- opération 13001- Eclairage public : remboursement partiel du SYDELA pour les travaux d'éclairage public rue du Bois Roux (suite à l'attribution de la subvention ADEME de 27 514,19 €) : + 16 650 €
- Ecritures d'amortissement de la subvention versée au budget annexe du Port pour les travaux du Centre Nautique (suite à délibération précédente) : + 4 000 €

*En dépenses d'investissement :*

- opération 17001- Equipements des services 2017 : crédits supplémentaires concernant l'acquisition de matériel d'armement de la police municipale, pour un montant de + 645 €
- opération 17002- VRD 2017 : crédits supplémentaires pour l'aménagement d'une palette de retournement chemin des Pinettes (+7 605 €) et le lancement de l'étude de faisabilité de la Source (+ 8 400 €)
- Ecritures d'ordre pour le transfert de travaux d'effacement de réseaux de comptes d'avance vers des comptes d'immobilisation, ainsi que des régularisations d'amortissement de ces opérations, à la demande de la trésorerie. Les travaux concernés sont terminés, à savoir :
  - Programme 2014 : le giratoire du Bois Roux et le renouvellement du secteur du Bois Roux et la rue de la Prée
  - Programme 2015 : les Hauts du Bois Roux et avenue de la Plage
  - Programme 2016 : rues des Ajoncs et des Acacias

*En dépenses de fonctionnement :*

- eau et assainissement : hausse des consommations des sanitaires publics, des services techniques et de la mairie : + 2 000 €
- électricité : hausse des consommations de la mairie, des logements au-dessus de l'office de tourisme, le restaurant scolaire et le marché : + 15 000 €
- combustibles : suite à une livraison de décembre 2016 réglée début 2017 : + 3 200 €
- carburants : hausse de la consommation de la police municipale : + 1 000 €
- alimentation : hausse de la fréquentation de la micro-crèche et de l'accueil périscolaire : + 1 200 €
- fournitures de petit équipement : crédits supplémentaires pour les services techniques : +3 000 €
- fournitures de voirie : achat complémentaire de sable et gravier : +700 €
- locations mobilières : location d'une nacelle pour les illuminations de Noël, non prévue au BP 17 : + 1 000 €
- entretien bâtiments publics : réparations des sanitaires de la Pointe St-Gildas et des portes automatiques de la mairie non prévues au BP : 4 200 €
- entretien de la voirie :réfection de la rue du Barillet, non prévue au BP 17 : + 11 000 €
- entretien des réseaux : remplacement de candélabres et branchement d'eau potable chemin des Pinettes non prévus au BP 17, ainsi que la facture d'entretien de l'éclairage public du 4<sup>è</sup> trimestre 16 réglée en 2017 : + 6 200 €
- maintenance : nouveaux contrats de maintenance pour le chauffage de la mairie, les tracteurs et l'antivirus non prévus au BP 2017 et contrat curatif informatique sous-estimé : + 5 000 €
- versement à des organismes de formations : formation BAFA (remboursée par la CAF) et stage de la Police municipale pour armement non prévus au BP 17 : +1 000 €

- honoraires : crédits supplémentaires pour l'étude d'urbanisme, les honoraires de commissaire enquêteur et d'alignement de voirie, les frais de scolarité d'une stagiaire au service Développement culturel, les honoraires juridiques suite à enquête et les prestations TAP de l'association Magic Forme au titre de 2015 et 2016 : 12 300 €
- divers : complément pour les analyses d'eau microbiologiques et légionnelles : + 3 200 €
- missions : crédits supplémentaires pour le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de la formation du Policier municipal et des CACES
- autres taxes : taxe de séjour reversée à l'OTI (montant équivalent en recettes) : + 800 €
- frais de personnel (coût des remplacements d'agents en arrêt maladie) : + 10 000 €. Une somme équivalente est prévue en recettes de fonctionnement pour les remboursements par notre assurance du personnel et la CPAM
- Ecritures d'amortissement de la subvention versée au budget annexe du Port pour les travaux du Centre Nautique (suite à délibération précédente) : + 4 000 €

*En recettes de fonctionnement :*

- remboursement sur les rémunérations du personnel par Sofaxis et la CPAM : + 10 000 €
- redevances et droits à caractère culturel : recette des Musicales 2017 : + 3 000 €
- mise à disposition de personnels refacturés aux budgets annexes : remboursement par le budget annexe de l'école de voile de la rémunération de l'adjoint réglée sur le budget principal pour la période du 15/02/17 au 31/03/17 : + 4 000 €
- remboursement par d'autres redevables : remboursement des frais de gestion de l'office de tourisme intercommunal : + 2 000 €
- autres impôts : compensation de TP, suite à montant notifié : + 3 000 €
- Fonds de péréquation intercommunal : suite à montant notifié : 7 900 €
- droits de place : recettes de la fête du port et du marché supérieures aux prévisions : +2 000€
- taxe de séjour : + 800 €
- droits de mutation : +10 500 €
- autres taxes diverses : taxes forfaitaires sur les terrains devenus constructibles : + 18 000 €
- dotation globale de fonctionnement : montant notifié supérieur aux prévisions : + 8 700 €
- dotation de solidarité rurale : montant notifié supérieur aux prévisions : + 2 200 €
- dotation FCTVA : montant notifié supérieur aux prévisions : + 1 700 €
- subvention de la Région : subvention pour les Musicales 2017 : + 1 000 €
- subvention du Département : subvention pour les Musicales 2017 et la RNR : + 5 800 €
- subvention d'autres organismes : subvention pour les Musicales 2017 : + 1 400 €

Il est donc proposé au Conseil municipal une décision modificative n° 3 du budget principal, comme suit :

Budget principal de la commune 2017

<b>Décision modificative n°3</b>
----------------------------------

Proposition

Imputation	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
13001	Eclairage public		
2041512	Remboursement partiel du SYDELA (suite à subvention ADEME)		16 650,00 €
17001	Equipements des services 2017		
2188	Autres immobilisations corporelles	645,00 €	
17002	VRD 2017		

	2315	Aménagt palette de retournement chem des Pinettes	7 605,00 €	
	2031	Etude de faisabilité de La Source	8 400,00 €	
040	28041642	Amortissement subvention Centre nautique		4 000,00 €
041	2315	Ecritures de transfert de travaux EP (part communale) programme 2016 (rues ajoncs + acacias)	55 202,06 €	
		programme 2015 (av de la Plage)	808,53 €	
		programme 2014 (giratoire Bois Roux + renouv secteur Bois Roux + rue de la Prée)	200 791,51 €	
041	238	Ecritures de transfert de travaux EP (part communale) programme 2016 (rues ajoncs + acacias)		55 202,06 €
		programme 2015 (av de la Plage)		808,53 €
		programme 2014 (giratoire Bois Roux + renouv secteur Bois Roux + rue de la Prée)		200 791,51 €
041	2315	Ecritures de transfert de travaux EP (part SYDELA) programme 2016 (rues ajoncs + acacias)	52 668,11 €	
		programme 2015 (av de la Plage)	158,71 €	
		programme 2014 (giratoire Bois Roux + renouv secteur Bois Roux + rue de la Prée)	287 772,88 €	
041	1326	Ecritures de transfert de travaux EP (part SYDELA) programme 2016 (rues ajoncs + acacias)		52 668,11 €
		programme 2015 (av de la Plage)		158,71 €
		programme 2014 (giratoire Bois Roux + renouv secteur Bois Roux + rue de la Prée)		287 772,88 €
041	2315	Ecritures de transfert de travaux EP (part communale) programme 2015 (Hauts du Bois Roux) : intégration lot. Bois Roux	9 110,37 €	
041	2315	Ecritures de transfert de travaux EP (part SYDELA) programme 2015 (Hauts du Bois Roux) : intégration lot. Bois Roux	7 037,22 €	
041	1326	Ecritures de transfert de travaux EP (part communale) programme 2015 (Hauts du Bois Roux) : intégration lot. Bois Roux		9 110,37 €
041	1326	Ecritures de transfert de travaux EP (part SYDELA) programme 2015 (Hauts du Bois Roux) : intégration lot. Bois Roux		7 037,22 €
041	28041512	Annulation amortissement 2016 pour effacement réseaux EP rues Ajoncs et Acacias	229,78 €	
	15004	VRD 2015		
	2041512	programme 2016 (rues ajoncs + acacias)		15 318,61 €
	238	avances et acomptes sur commandes d'immobilisations	15 318,61 €	
	13001	Eclairage public		
	2041512	programme 2014 (renouv secteur Bois Roux)		170 397,90 €
	238	avances et acomptes sur commandes d'immobilisations	170 397,90 €	
	15004	VRD 2015		
	238	Régularisation d'écritures Txv EP av plage (suite à erreur d'imputation)	808,53 €	

021	021	Virement de la section de fonctionnement		-2 961,69 €
-----	-----	--	--	-------------

<b>TOTAL S.I.</b>			<b>816 954,21 €</b>	<b>816 954,21 €</b>
-------------------	--	--	---------------------	---------------------

Imputation		Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011	60611	Eau et assainissement	2 000,00 €	
011	60612	Electricité	15 000,00 €	
011	60621	Combustibles	3 200,00 €	
011	60622	Carburants	1 000,00 €	

011	60623	Alimentation	1 200,00 €	
011	60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00 €	
011	60633	Fournitures de voirie	700,00 €	
011	6135	Locations mobilières	1 000,00 €	
011	615221	Entretien des bâtiments publics	4 200,00 €	
011	615231	Entretien de la voirie	11 000,00 €	
011	615232	Entretien des réseaux	6 200,00 €	
011	6156	Maintenance	5 000,00 €	
011	6184	Versement à des organismes de formation	1 000,00 €	
011	6226	Honoraires	12 300,00 €	
011	6228	Divers	3 200,00 €	
011	6256	Missions	1 200,00 €	
011	637	Autres taxes	800,00 €	
012	6411	Frais de personnel	10 000,00 €	
042	6811	Amortissement subvention Centre nautique	4 000,00 €	
013	6419	Remboursement sur rémunération de personnel		10 000,00 €
70	7062	Redevance et droits à caractère culturel		3 000,00 €
70	70841	Mise à disposition de personnels refacturés aux budgets annexes		4 000,00 €
70	70878	Remboursement par d'autres redevables		2 000,00 €
73	7318	Autres impôts (compensation TP)		3 000,00 €
73	73223	FPIC		7 900,00 €
73	7336	Droits de place		2 000,00 €
73	7362	Taxe de séjour		800,00 €
73	7381	Droits de mutation		10 500,00 €
73	7388	Autres taxes diverses (taxe forf. sur terrains devenus constructibles)		18 000,00 €
74	7411	Dotations Globales de Fonctionnement		8 700,00 €
74	74121	Dotations de Solidarité Rurale		2 200,00 €
74	744	Dotations FCTVA		1 700,00 €
74	7472	Subvention de la Région		1 000,00 €
74	7473	Subvention du Département		5 800,00 €
74	7478	Subvention d'autres organismes		1 400,00 €
77	773	Régularisation d'écritures Tvx EP av plage (suite à erreur d'imputation)		808,53 €
042	7811	Reprise sur provisions		229,78 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-2 961,69 €	
<b>TOTAL S.F.</b>			<b>83 038,31 €</b>	<b>83 038,31 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>899 992,52 €</b>	<b>899 992,52 €</b>

Il est également proposé au Conseil municipal de valider le principe de prise en charge pour moitié par la commune de la Plaine sur Mer de la facture réglée à l'entreprise FORCIER d'un montant de 3 897,60 € et qui concerne l'entretien du terrain affecté au dépôt des algues, et autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*La commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les avis favorables de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017,*

*Considérant que des ajustements budgétaires sont nécessaires ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*- APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal telle que présentée.*

*- VALIDE le principe de prise en charge par la commune de La Plaine sur Mer de la moitié de la facture d'entretien du terrain des algues réglée à Forcier et autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

**6. Décision modificative n°1 – Budget annexe du lotissement du Bois Roux**

Présents : 13	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : /
	ABSTENTION : /

Rapporteur : Piérick CARDINAL

Monsieur le Maire expose que des ajustements de crédits sont nécessaires au niveau du budget annexe du lotissement du Bois Roux pour les raisons suivantes :

- Ecritures de sortie de stocks

Il précise que le budget annexe du lotissement du Bois Roux sera clôturé après le vote du Compte administratif 2017, l'excédent étant repris sur le budget principal lors du vote du budget primitif 2018 (excédent estimé à 10 073,46 €) et donc le budget annexe dissout au 31 décembre 2017.

Budget annexe du lotissement du Bois Roux 2017

<b>Décision modificative n°1</b>
----------------------------------

Proposition

Imputation	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
040 3355	Stocks de travaux		1 118,42 €
021 021	Virement de la section de fonctionnement		-1 118,42 €
<b>TOTAL S.I.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Imputation	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
042 7133	Variation de stocks de biens	1 118,42 €	
023 023	Virement à la section d'investissement	-1 118,42 €	
<b>TOTAL S.F.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------	--	---------------	---------------

*La commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les avis favorables de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017,*

*Considérant que des ajustements budgétaires sont nécessaires ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement du Bois Roux telle que présentée.*

**7. Décision modificative n° 2 - Budget annexe du Port de la Pointe Saint-Gildas**

Présents : 13		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

Monsieur le Maire expose que des ajustements de crédits sont nécessaires au niveau du budget annexe du port de la Pointe St-Gildas pour les raisons suivantes :

En dépenses d'exploitation, des variations de crédits supplémentaires pour :

- l'eau et l'électricité (refacturées par les budgets principal et du port) : + 1 200 €
- les frais d'actes et de contentieux : + 700 €
- les frais d'annonces et insertions : + 500 €
- les frais de personnel : - 2 400 €

Il est donc proposé au Conseil municipal une décision modificative n° 2 du budget annexe du Port de la Pointe St-Gildas, comme suit :

Décision modificative n°2
---------------------------

Proposition

Imputation	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
	<b>TOTAL S.I.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Imputation	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 6061	Fournitures non stockées (eau et électricité)	1 200,00 €	
011 6227	Frais d'actes et de contentieux	700,00 €	
011 6231	Annonces et insertions	500,00 €	
012 6411	Frais de personnel	-2 400,00 €	
	<b>TOTAL S.F.</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
----------------------	---------------	---------------

*La commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ont émis un avis favorable à l'unanimité.*

Délibération adoptée

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les avis favorables de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2017,*

*Considérant que des ajustements budgétaires sont nécessaires ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe du Port de la Pointe St-Gildas, telle que présentée.*

-----  
**Questions et informations diverses**

• **Informations relatives à la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »**

M. le Maire informe que suite à la fusion des communautés de communes Cœur Pays de Retz et de Pornic, la mise en place d'un schéma de mutualisation est en cours d'élaboration. Celui-ci s'appuyera notamment sur les expériences de mutualisation déjà existantes à l'échelle de plusieurs communes. Ainsi un marché groupé de fournitures administratives sera prochainement élaboré entre les communes de St Michel Chef Chef, La Plaine sur Mer et Préfailles.

• **Charte entretien des espaces publics**

M. le Maire informe que la commune va adhérer à la charte régionale mise en place par l'association du bassin versant de la Baie de Bourgneuf, dans le cadre de la démarche zéro phyto. Un panneau sera installé à l'entrée de la commune.

• **Informations migrants Centre des Moussaillons**

Depuis le 2 octobre 2017, de jeunes mineurs non-accompagnés sont accueillis sur le site Les moussaillons dans le centre de Préfailles, bâtiment appartenant à la Ligue de l'enseignement.

L'association Saint-Benoit Labre dont le siège est situé à Vertou œuvre tout au long de l'année dans le domaine de l'urgence sociale.

Dans le cadre de son intervention, l'association met à l'abri de jeunes mineurs non-accompagnés.

Les jeunes restent environ 3 semaines sur le site de Préfailles. Ils retournent sur Nantes dès que l'association dispose d'hébergement pour les accueillir.

Cet accueil se tiendra jusqu'à la fin février, période à laquelle la Ligue de l'enseignement récupérera ses locaux pour la saison estivale afin de mener ses activités.

Avant d'arrivée sur le site de Préfailles, les jeunes sont accueillis sur Nantes pour diagnostiquer leurs besoins urgents. Ils sont ensuite accueillis sur Préfailles pour quelques semaines.

L'équipe, composée d'accompagnateurs socioéducatifs, moniteurs éducateurs, conseillers en économie sociale et familiale, propose une offre d'animations pédagogiques et éducatives ainsi que des cours de Français de base pour ceux qui le souhaitent. Des livres, manuels et jeux sont mis à leur disposition. Les jeunes utilisent également les infrastructures de la commune pour pratiquer des activités sportives.

Si des soins sont nécessaires l'équipe travaille avec la PASS de Saint-Nazaire mais sollicite également les professionnels médicaux du secteur.

- **Plan communal de sauvegarde**

M. le Maire informe que le plan de sauvegarde communal a été élaboré et transmis aux services préfectoraux. Il formalise la gestion de crise en cas de survenance d'un événement majeur.

- **Calendrier des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »**

Prochains conseils communautaires :

Jeudi 21 décembre 2017 à 19h30 à Pornic

Jeudi 1er février 2018 à 19h30 à Pornic

Jeudi 29 mars 2018 à 19h30 à Pornic

Jeudi 28 juin 2018 à 19h30 à Pornic

Jeudi 20 septembre 2018 à 19h30 à Pornic

Jeudi 29 novembre 2018 à 19h30 à Pornic

- **Calendrier des conseils municipaux**

Prochains conseils municipaux :

Vendredi 9 février 2018 à 19h

Vendredi 30 mars 2018 à 19h

Vendredi 29 juin 2018 à 19h

Vendredi 21 septembre 2018 à 19h

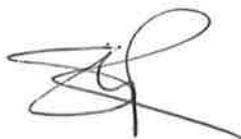
Vendredi 26 octobre 2018 à 19h

Vendredi 7 décembre 2018 à 19h

-----  
**Séance levée à 20 h 15**

**Date d'affichage : 14 décembre 2017**

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire,**

